

Objet : Appel aux candidats à une désignation à titre temporaire dans l'enseignement de promotion sociale de la Communauté française.

Réseaux : Réseau de la Communauté française

Niveaux et Services : Enseignement de promotion sociale du réseau de la Communauté française

Période : Du 31 janvier 2011 au 21 février 2011

- Ä Aux chefs des établissements d'enseignement de promotion sociale organisés par la Communauté française ;
 - Ä Aux chefs des établissements d'enseignement de plein exercice organisés par la Communauté française ;
- POUR INFORMATION :**
- Ä Aux chefs des établissements d'enseignement fondamental organisés par la Communauté française
 - Ä Aux directeurs des établissements d'enseignement supérieur non universitaire organisés par la Communauté française
 - Ä Aux directeurs de centres de dépaysement et de plein air organisés par la Communauté française
 - Ä Aux administrateurs des internats et homes d'accueil organisés par la Communauté française
 - Ä Aux directeurs des centres psycho-médico-sociaux organisés par la Communauté française ;
 - Ä Aux membres des services d'inspection ; Aux chefs de service de l'Administration centrale ; Aux syndicats du personnel enseignant ; Aux recteurs des universités de la Communauté française
 - Ä Aux réseaux d'enseignement officiel et libre subventionné

<u>Circulaire</u>	Informative		
<u>Emetteur</u>	A.G.P.E - D.G.P.E.C.F. Bernard GORET Directeur général		
<u>Destinataire</u>	LE RESEAU DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE		
<u>Contact</u>	Direction générale des Personnels de l'Enseignement de la Communauté française. Direction de la Carrière. Cellule recrutement. Ariane THIEBAUT– Attachée - Bureau 3E322 boulevard Léopold II 44 - 1080 Bruxelles		
<u>Document à renvoyer</u>	NON		
<u>Date limite</u>	21 FEVRIER 2011		
<u>Objet</u>	APPEL TEMPORAIRE ENSEIGNEMENT PROMOTION SOCIALE RESEAU DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE		
Renvois : Nombre de pages : 23 Téléphone pour duplicata : Madame Céline BRUNO (02/413.21.52) / Monsieur Mohamed TOUZANI (02/413.41.68) Mots-clés : Appel ; désignation à titre temporaire ; enseignement de promotion sociale			

Aux chefs des établissements de
l'Enseignement de promotion sociale et
de l'Enseignement de plein exercice.

Bruxelles le 31 janvier 2011

OBJET : Appel¹ aux candidats à une désignation à titre temporaire dans l'enseignement de promotion sociale de la Communauté française

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, une copie de l'appel publié au Moniteur belge du 31 janvier 2010, contenant les instructions relatives à l'introduction des demandes de désignation à titre temporaire dans l'enseignement de promotion sociale de la Communauté française pour l'année scolaire 2011-2012.

Cet appel s'adresse exclusivement aux personnes désireuses d'introduire leur candidature à une ou plusieurs fonctions reprises à l'appel aux candidats et d'exercer effectivement leur(s) fonction(s) au cours de l'année scolaire 2011-2012 dans l'enseignement de promotion sociale organisé par la Communauté française.

A partir de cette année, la réponse au présent appel s'effectue uniquement par l'utilisation d'un formulaire électronique qui récolte les renseignements nécessaires au traitement des candidatures. Ce formulaire doit être complété en ligne via internet à l'adresse suivante : www.reseaucf.cfwb.be

L'utilisation du formulaire électronique génère automatiquement **une lettre de candidature**, qui reprend une synthèse des informations encodées. Cette lettre doit être imprimée et **envoyée, sous peine de nullité, par pli recommandé, le 21 février 2011 au plus tard** (la date de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française
Direction de la carrière des personnels
RECRUTEMENT PROMOTION SOCIALE – Bureau 3^E325
APPEL 2010
Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES.**

Je vous invite à présenter la copie ci-jointe de l'appel aux membres du personnel de votre établissement. Si, parmi eux, **des candidats ne sont pas équipés du matériel informatique nécessaire**, je vous prie de **bien vouloir mettre celui de votre établissement à leur disposition**.

Je vous signale enfin que **l'avis qui est publié au Moniteur belge du 31 janvier 2011 constitue la seule source d'information officielle**. La présente circulaire n'est donc qu'une simple communication fournie aux chefs des établissements d'enseignement de la Communauté française et n'a donc aucun caractère officiel.

A l'avance, je vous en remercie.

Le Directeur général,

Bernard GORET

¹ Vous pouvez obtenir tout renseignement au sujet du présent appel auprès de:
§ Madame Cétina BRUNO au 02/413.21.52
§ Monsieur Mohamed TOUZANI au 02/413.41.68

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

* * *

Appel aux candidats à une désignation à titre temporaire dans l'enseignement de promotion sociale (secondaire, supérieur de type court et supérieur de type long) de la Communauté française

* * *

Au cours de l'année scolaire 2011-2012, le Gouvernement fera appel à des candidats à une désignation à titre temporaire pour les besoins de l'enseignement de promotion sociale de la Communauté française.

Cet appel s'adresse exclusivement aux personnes désireuses d'introduire leur candidature à une ou plusieurs fonctions figurant au tableau repris ci-après et d'exercer effectivement leur(s) fonction(s) au cours de l'année scolaire 2011-2012 dans l'enseignement de promotion sociale organisé par la Communauté française.

I. Conditions requises

Nul ne peut être désigné à titre temporaire, s'il ne remplit les conditions suivantes :

1° être belge ou ressortissant d'un autre Etat membre des Communautés européennes, sauf dérogation accordée par le Gouvernement ;

2° être de conduite irréprochable;

3° jouir des droits civils et politiques;

4° [...]

5° être porteur d'un titre fixé par le Gouvernement en rapport avec la fonction à conférer;

6° [...];

7° satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique;

8° avoir introduit sa candidature dans la forme et le délai fixés par l'appel aux candidats.

9° ne pas faire l'objet d'une suspension par mesure disciplinaire, d'une suspension disciplinaire, d'une mise en disponibilité par mesure disciplinaire ou d'une mise en non-activité disciplinaire infligée par le pouvoir organisateur ou par tout autre pouvoir organisateur d'un autre réseau.

Les candidats, nommés ou engagés à titre définitif dans l'enseignement subventionné par la Communauté française, doivent joindre à leur candidature une déclaration sur l'honneur indiquant qu'ils ne font pas l'objet d'une suspension par mesure disciplinaire ou d'une mise en disponibilité par mesure disciplinaire infligée par leur pouvoir organisateur.

II. Formulaire électronique

La réponse à cet appel s'effectue uniquement par l'utilisation d'un formulaire électronique de récolte des informations nécessaires au traitement de votre candidature.

Ce formulaire doit être complété en ligne via internet à l'adresse suivante :

www.reseaucf.cfwb.be

Une procédure simplifiée permet aux nouveaux candidats d'obtenir immédiatement leurs codes d'accès personnels au formulaire.

L'utilisation du formulaire électronique génère automatiquement **une lettre² de candidature** qui doit être imprimée et envoyée par recommandé, à la poste, au plus tard pour le lundi 21 février 2011 (date de la poste faisant foi).

III. Structure du formulaire

Le formulaire est composé des 11 parties énumérées ci-dessous :

1. Informations personnelles
2. Diplômes, certificats, brevets,...
3. Expérience utile
4. Déclaration sur l'honneur
5. Services prestés
6. Renseignements complémentaires
7. Zones géographiques et nombre de candidatures
8. Fonctions sollicitées
9. Votre avis nous intéresse...
10. Validation des données
11. Validation du formulaire

Des sous-parties sont susceptibles d'apparaître en fonction des réponses que les candidats apporteront aux questions qui leur sont posées.

La 1^{ère} partie ne nécessite pas de commentaire particulier.

La 2^{ème} partie ne nécessite pas de commentaire particulier.

La 3^{ème} partie ne concerne que les professeurs de cours techniques, de pratique professionnelle, et de cours techniques et de pratique professionnelle.

La 4^{ème} partie ne concerne que les membres du personnel nommés ou engagés à titre définitif dans l'enseignement subventionné par la Communauté française.

La 5^{ème} partie est sans conteste la partie qu'il convient de compléter avec le plus de soin et d'attention. En effet, c'est sur la base des services prestés que

² Document PDF de synthèse des informations encodées via et dans le formulaire électronique

l'Administration détermine si les candidats, respectant les conditions reprises au point I ci-dessus, comptabilisent au moins 240 jours de prestations ou moins de 240 jours et intègrent donc respectivement le premier ou le deuxième groupe de la réserve de recrutement.

C'est pourquoi, elle ne doit pas être complétée par un candidat :

- qui pose sa candidature pour la 1^{ère} fois et qui n'a jamais obtenu de désignation à titre temporaire dans l'enseignement du réseau de la Communauté française
- qui n'a jamais obtenu de désignation à titre temporaire dans l'enseignement du réseau de la Communauté française ou qui a été désigné en plein exercice à partir 1^{er} septembre 1998 ;
- qui est nommé, en partie ou en totalité, à titre définitif (sous certaines conditions)
- qui a été ou est désigné en qualité de temporaire protégé
- qui a reçu un ou plusieurs classement(s) intitulé(s) «Classement des candidats du 1er groupe par zone d'enseignement. Candidats souhaitant être désignés dans L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE»

La 6^{ème} partie récolte des informations au sujet des expériences professionnelles du (de la) candidat(e) dans d'autres réseaux d'enseignement ainsi qu'en dehors de l'enseignement en qualité de salarié et/ou d'indépendant.

La 7^{ème} partie concerne le choix d'une ou plusieurs zones de désignation parmi les 8 zones définies ci-dessous, ainsi que l'indication du nombre de candidatures déjà introduites en ce compris la candidature au présent appel :

- la zone d'affectation **numéro 1**, qui regroupe les Instituts d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française d'Anderlecht, Evere, Uccle, Woluwé, Braine-l'Alleud et Court-Saint-Etienne;
- la zone d'affectation **numéro 2**, qui regroupe les Instituts d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française d'Ath, Tournai, Mouscron et Péruwelz;
- La zone d'affectation **numéro 3**, qui regroupe les Instituts d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française de Colfontaine, Dour, Frameries, et Jemappes-Mons;
- la zone d'affectation **numéro 4**, qui regroupe les Instituts d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française de Morlanwelz, Philippeville, Rance et Thuin;
- la zone d'affectation **numéro 5**, qui regroupe les Instituts d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française de Blégny, Soumagne, Verviers et Vielsalm;
- la zone d'affectation **numéro 6**, qui regroupe les Instituts d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française d'Alleur, Grace-Hollogne, Saint-Georges et Waremme;

- la zone d'affectation **numéro 7**, qui regroupe les Instituts d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française d'Arlon, Libramont, Marche;
- la zone d'affectation **numéro 8**, qui regroupe les Instituts d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française de Dinant, Namur Cadets et Namur Cefor.»

La 8^{ème} partie ne nécessite pas de commentaire particulier.

La 9^{ème} partie est facultative.

Les quatre questions posées n'ont pas d'implication sur le traitement de la candidature. Elles nous permettront d'améliorer le formulaire.

La 10^{ème} partie oblige le (la) candidat(e) à certifier que tous les renseignements fournis sont authentiques et que les délais d'introduction de sa lettre de candidature accompagné des documents requis lui sont bien connus.

La 11^{ème} partie s'affiche pour autant que toutes les informations, requises dans les autres parties, aient été dûment complétées. Tant que ces renseignements demeurent manquants – ce qui est symbolisé par l'affichage des titres des parties ou des zones d'encodage en rouge - cette 11^{ème} partie n'apparaît pas. La candidature ne peut donc pas être clôturée.

L'espace de validation du formulaire permet:

- § d'**afficher** la lettre³ de candidature, de la sauvegarder et de l'imprimer;
- § de **valider et d'envoyer** la candidature par voie électronique (la lettre de candidature au format PDF et le fichier informatique contenant toutes les informations encodées dans le formulaire) à la Direction de la Carrière ainsi qu'à l'adresse e-mail du candidat.

IV. Une adresse électronique (une adresse e-mail)

Sans adresse électronique, il est impossible d'introduire sa candidature car elle ne peut l'être que par l'utilisation du formulaire électronique de candidature accessible depuis internet.

En effet, c'est **ce formulaire** électronique complété qui **génère automatiquement la lettre de candidature** qui contient la synthèse (au format PDF) de toutes les informations encodées et qui **doit être envoyée par pli recommandé dans les délais prescrits** à la Direction de la Carrière.

Donc, si, actuellement, le (la) candidat(e) ne dispose pas d'une adresse électronique, il (elle) peut se renseigner sur le site www.arobase.org qui reprend l'identité et les qualités des fournisseurs qui en délivrent gratuitement.

³ Document PDF de synthèse des informations encodées via et dans le formulaire électronique

V. Avant d'utiliser le formulaire électronique

Avant de commencer à compléter le formulaire électronique, le (la) candidat(e) est invité(e) à se munir des documents suivants :

- sa carte d'identité ou sa carte SIS
- les diplômes, certificats ou brevets obtenus
- la lettre notifiant la reconnaissance de l'expérience utile (si nécessaire)
- la liste des fonctions de recrutement qui figurent dans le présent appel
- l'ensemble des notifications de décisions de désignation dans l'enseignement du réseau de la Communauté française qui ont été adressées par l'administration au (à la) candidat(e)
- l'éventuel courrier ou courriel qui indique l'identifiant et le mot de passe du (de la) candidat(e).

VI. Lettre de candidature

La candidature envoyée par voie électronique n'est recevable que pour autant que le candidat fasse parvenir également une lettre⁴ de candidature.

Au terme de l'introduction des informations dans le formulaire électronique, il appartient au (à la) candidat(e) d'imprimer en deux exemplaires la lettre de candidature (document PDF de synthèse des données encodées via et dans le formulaire électronique) générée automatiquement.

Un des exemplaires de la lettre de candidature datée et signée, doit être (sous peine de nullité) envoyée par recommandé à la poste **le lundi 21 février 2011** au plus tard, (la date de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement
de la Communauté française
Direction de la carrière des personnels
RECRUTEMENT PROMOTION SOCIALE - Bureau 3E 325
APPEL 2010
Bd. Léopold II, 44
1080 Bruxelles

Par ailleurs, la lettre de candidature est envoyée automatiquement à l'adresse électronique renseignée dans la partie « Informations personnelles » du formulaire électronique.

VII. Documents à joindre à la lettre de candidature

a) Annuellement lors de l'introduction de chaque candidature

- 1° **Un extrait du casier judiciaire MODELE 2** - daté de 6 mois maximum - Cf. Titre I 2° ci-avant. S'il s'avère impossible d'obtenir ce document dans

les délais requis, il pourra exceptionnellement être transmis jusqu'au 14 mars 2011 au plus tard

2° **La déclaration sur l'honneur uniquement pour les candidats nommés ou engagés à titre définitif dans l'enseignement subventionné** - Cf. Titre I, 9° ci-avant.

b) **Une seule fois** lors de l'introduction d'une première candidature

1° Une copie du (des) diplôme(s) ou brevet(s) ou certificat(s) requis. Cf. Titre I 5°

Pour les titres délivrés en 2010, cette copie peut être remplacée par une attestation provisoire en tenant lieu. Toutefois, lors de la candidature suivante, la copie du diplôme, brevet ou certificat devra être produite.

Les personnes qui achèvent la dernière année d'études peuvent introduire leur candidature dès cette année, mais doivent joindre une attestation de fréquentation des cours établie par le chef d'établissement. Toutefois, leur candidature ne sera prise en compte qu'après avoir envoyé à l'administration l'attestation de réussite du cycle d'études correspondant.

2° Une attestation prouvant l'expérience utile éventuellement requise (joindre de préférence la lettre notifiant que celle-ci a été reconnue) - Cf. Titre I 5° ci-avant.

VIII. Observations importantes.

1. Hormis les attestations de réussite fournies par les candidats qui achèvent la dernière année de leurs études, rappelons que **la lettre de candidature accompagnée obligatoirement de tous les documents mentionnés au point VII. a), et, selon le cas, ceux repris au point VII. b), doivent parvenir à l'administration, par pli recommandé le 21 février 2011 au plus tard. Toute lettre de candidature et/ou tous les documents requis la complétant transmis après cette date ne permettra(ont) pas de classer le candidat dans la réserve de recrutement.**

Exceptionnellement, l'extrait de casier judiciaire visé au point VII a) 1° pourra être transmis ultérieurement pour autant qu'il parvienne à l'administration **le 14 mars 2011 au plus tard.** Tout dépassement de ce délai supplémentaire exclura le candidat de la réserve de recrutement.

2. Les candidats qui ont introduit une candidature antérieurement doivent poser à nouveau leur candidature pour l'année scolaire 2011-2012.
3. **Pour de plus amples informations vous pouvez contacter :**

- Madame Cetina BRUNO au 02/413.21.52
- Monsieur Mohamed TOUZANI au 02/413.41.68 ou au 02/413.23.81
- Via e-mail : recrutement.enseignement@cfwb.be

IX. Fonctions de recrutement à conférer à titre temporaire :

L'ordre de présentation des fonctions est le suivant

- Professeur de cours généraux – Abréviation : CG**
 - Dans l'enseignement secondaire inférieur (fonctions numéro 661 à 679) - DI
 - Dans l'enseignement secondaire supérieur (fonctions numéro 1231 à 1261) - DS
 - Dans l'enseignement supérieur de type court (fonctions numéro 2001 à 2011) - STC
- Professeur de cours spéciaux – Abréviation : CS**
 - Dans l'enseignement secondaire inférieur (fonctions numéro 851 à 857) - DI
 - Dans l'enseignement secondaire supérieur (fonctions numéro 1451 à 1455) - DS
 - Dans l'enseignement supérieur de type court (fonctions numéro 2301 à 2305) - STC
- Professeur de cours techniques – Abréviation : CT**
 - Dans l'enseignement secondaire inférieur (fonctions numéro 4001 à 4099) - DI
 - Dans l'enseignement secondaire supérieur (fonctions numéro 5001 à 5099) - DS
 - Dans l'enseignement supérieur de type court (fonctions numéro 2401 à 2499) - STC
- Professeur de pratique professionnelle – Abréviation : PP**
 - Dans l'enseignement secondaire inférieur (fonctions numéro 4501 à 4599) - DI
 - Dans l'enseignement secondaire supérieur (fonctions numéro 5501 à 5599) - DS
 - Dans l'enseignement supérieur de type court (fonctions numéro 2501 à 2599) - STC
- Professeur de cours techniques et de pratique professionnelle – Abréviation : CTPP**
 - Dans l'enseignement secondaire inférieur (fonctions numéro 1152 et 1153) - DI
 - Dans l'enseignement secondaire supérieur (fonctions numéro 1751 à 1752) - DS
 - Dans l'enseignement supérieur de type court (fonctions numéro 2601 à 2602) - STC
- Professeur de psychologie – pédagogie – méthodologie – Abréviation : PPM**
 - Dans l'enseignement secondaire supérieur (fonction numéro 1851) - DI
 - Dans l'enseignement supérieur de type court (fonction numéro 2101) - DS
- Professeur de philosophie – Abréviation : PHI**
 - Dans l'enseignement supérieur de type court (fonction numéro 2251) -STC
- Dans l'enseignement supérieur de type long (uniquement à l'Institut de Promotion sociale d'UCCLE) – Abréviation : STL**
 - CHARGE DE COURS - CDC
 - PROFESSEUR - PROF
- Personnel auxiliaire d'éducation - Abréviation : SE**
 - Surveillant-éducateur (fonction numéro 2951)

Professeur de cours généraux

- Dans l'enseignement secondaire inférieur (fonctions numéro 661 à 679)

3ème et 4ème langue si romane - Numéro de la fonction: 661
Français - Numéro de la fonction: 671
Géographie - Numéro de la fonction: 675
Histoire - Numéro de la fonction: 672
Langue arabe - Numéro de la fonction: 663
Langue des signes - Numéro de la fonction: 664
Langue modernes (Autres) - Numéro de la fonction: 679
Langues germaniques - Numéro de la fonction: 673
Mathématiques - Numéro de la fonction: 674

Sciences - Numéro de la fonction: 676
Sciences économiques - Numéro de la fonction: 677
Sciences sociales - Numéro de la fonction: 678

Dans l'enseignement secondaire supérieur (fonctions numéro 1231 à 1261)

1ère et 4ème langue (langues romanes) - Numéro de la fonction: 1251
Chimie/Biologie - Numéro de la fonction: 1258
Géographie - Numéro de la fonction: 1259
Histoire - Numéro de la fonction: 1252
Langue arabe - Numéro de la fonction: 1231
Langue des signes - Numéro de la fonction: 1254
Langues germaniques - Numéro de la fonction: 1253
Langues modernes - Numéro de la fonction: 1261
Mathématiques - Numéro de la fonction: 1255
Physique - Numéro de la fonction: 1256
Sciences économiques - Numéro de la fonction: 1257
Sciences sociales - Numéro de la fonction: 1260

Dans l'enseignement supérieur de type court (fonctions numéro 2001 à 2011)

Biologie - Numéro de la fonction: 2008
Chimie - Numéro de la fonction: 2009
Géographie - Numéro de la fonction: 2010
Histoire - Numéro de la fonction: 2002
Langues anciennes - Numéro de la fonction: 2004
Langues germaniques - Numéro de la fonction: 2003
Langues romanes - Numéro de la fonction: 2001
Mathématiques - Numéro de la fonction: 2005
Physique - Numéro de la fonction: 2006
Sciences économiques - Numéro de la fonction: 2007
Sciences sociales - Numéro de la fonction: 2011

Professeur de cours spéciaux

Dans l'enseignement secondaire inférieur (fonctions numéro 851 à 857)

Dessin/Education plastique - Numéro de la fonction: 855
Education musicale - Numéro de la fonction: 857
Education physique (filles) - Numéro de la fonction: 851
Education physique (garçons) - Numéro de la fonction: 852
Sténodactylographie - Numéro de la fonction: 856

Dans l'enseignement secondaire supérieur (fonctions numéro 1451 à 1455)

Dessin/Education plastique - Numéro de la fonction: 1453
Education musicale - Numéro de la fonction: 1455
Education physique (filles) - Numéro de la fonction: 1451
Education physique (garçons) - Numéro de la fonction: 1452
Sténodactylographie - Numéro de la fonction: 1454

Dans l'enseignement supérieur de type court (fonctions numéro 2301 à 2305)

Dessin/Education plastique - Numéro de la fonction: 2303
Education musicale - Numéro de la fonction: 2305
Education physique (filles) - Numéro de la fonction: 2301
Education physique (garçons) - Numéro de la fonction: 2302
Sténodactylographie - Numéro de la fonction: 2304

Professeur de cours techniques

Dans l'enseignement secondaire inférieur (fonctions numéro 4001 à 4099)

Agriculture - Numéro de la fonction: 4001
Antiquité/Brocante - Numéro de la fonction: 4066
Art floral - Numéro de la fonction: 4011
Arts appliqués - Numéro de la fonction: 4003
Arts graphiques - Numéro de la fonction: 4072
Bio-esthétique - Numéro de la fonction: 4004
Boucherie/Charcuterie - Numéro de la fonction: 4027
Boulangerie/Pâtisserie - Numéro de la fonction: 4026
Bureautique - Numéro de la fonction: 4031
Carrelage - Numéro de la fonction: 4070
Carrosserie - Numéro de la fonction: 4006
Chauffage - Numéro de la fonction: 4052
Coiffure - Numéro de la fonction: 4008
Construction - Numéro de la fonction: 4025
Dentelle - Numéro de la fonction: 4074
Dessin assisté par ordinateur - Numéro de la fonction: 4061
Diététique - Numéro de la fonction: 4029
Dinanderie - Numéro de la fonction: 4009
Droit - Numéro de la fonction: 4044
Ebénisterie - Numéro de la fonction: 4067
Economie domestique - Numéro de la fonction: 4084
Electricité - Numéro de la fonction: 4010
Ensemblier décorateur - Numéro de la fonction: 4042
Français/Communication - Numéro de la fonction: 4080
Horlogerie/Fine mécanique - Numéro de la fonction: 4037
Horticulture - Numéro de la fonction: 4012
Hôtellerie-cuisine-salle - Numéro de la fonction: 4013
Imprimerie - Numéro de la fonction: 4033
Infographie - Numéro de la fonction: 4071
Informatique - Numéro de la fonction: 4030
Langue allemande - Numéro de la fonction: 4049
Langue anglaise - Numéro de la fonction: 4050
Langue espagnole - Numéro de la fonction: 4053
Langue italienne - Numéro de la fonction: 4054
Langue néerlandaise - Numéro de la fonction: 4051
Maréchalerie - Numéro de la fonction: 4038
Mathématiques - Numéro de la fonction: 4081
Mécanique - Numéro de la fonction: 4017
Mécanique automobile - Numéro de la fonction: 4018
Menuiserie - Numéro de la fonction: 4005

Peinture en bâtiment/Couvreur murs et sol - Numéro de la fonction: 4028
Petits moteurs - Numéro de la fonction: 4002
Photographie - Numéro de la fonction: 4020
Plomberie-zinguerie/Installations sanitaires - Numéro de la fonction: 4021
Reliure - Numéro de la fonction: 4063
Sciences - Numéro de la fonction: 4083
Sciences commerciales/Sciences économiques - Numéro de la fonction: 4022
Sciences sociales - Numéro de la fonction: 4082
Soudage/Constructions métalliques - Numéro de la fonction: 4023
Tapissier/Garnisseur - Numéro de la fonction: 4043
Vente/Etalage - Numéro de la fonction: 4032

Dans l'enseignement secondaire supérieur (fonctions numéro 5001 à 5099)

Agriculture - Numéro de la fonction: 5001
Agro-alimentaire - Numéro de la fonction: 5055
Antiquité/Brocante - Numéro de la fonction: 5073
Art floral - Numéro de la fonction: 5038
Arts appliqués - Numéro de la fonction: 5003
Arts graphiques - Numéro de la fonction: 5082
Assurances - Numéro de la fonction: 5067
Automation - Numéro de la fonction: 5065
Bijouterie - Numéro de la fonction: 5054
Bio-esthétique - Numéro de la fonction: 5004
Biologie - Numéro de la fonction: 5099
Boucherie/Charcuterie - Numéro de la fonction: 5044
Boulangerie/Pâtisserie - Numéro de la fonction: 5006
Bureautique - Numéro de la fonction: 5049
Carrelage - Numéro de la fonction: 5079
Carrosserie - Numéro de la fonction: 5007
Chauffage - Numéro de la fonction: 5008
Chimie - Numéro de la fonction: 5036
Coiffure - Numéro de la fonction: 5009
Conducteur poids lourds - Numéro de la fonction: 5068
Construction - Numéro de la fonction: 5010
Dentisterie - Numéro de la fonction: 5011
Dessin assisté par ordinateur - Numéro de la fonction: 5066
Diététique - Numéro de la fonction: 5012
Dinanderie - Numéro de la fonction: 5015
Droit - Numéro de la fonction: 5013
Ebenisterie - Numéro de la fonction: 5075
Economie ménagère - Numéro de la fonction: 5087
Electricité - Numéro de la fonction: 5014
Electricité automobile - Numéro de la fonction: 5074
Electronique - Numéro de la fonction: 5016
Energie/Environnement - Numéro de la fonction: 5097
Ensemblier décorateur - Numéro de la fonction: 5078
Esthétique animale - Numéro de la fonction: 5093
Français/Communication - Numéro de la fonction: 5090
Horlogerie/Fine mécanique - Numéro de la fonction: 5056
Horticulture - Numéro de la fonction: 5017

Hôtellerie-cuisine-salle - Numéro de la fonction: 5018
Imprimerie - Numéro de la fonction: 5051
Industrie du froid - Numéro de la fonction: 5033
Industrie plastique - Numéro de la fonction: 5002
Infographie - Numéro de la fonction: 5084
Informatique - Numéro de la fonction: 5046
Langue allemande - Numéro de la fonction: 5021
Langue anglaise - Numéro de la fonction: 5022
Langue espagnole - Numéro de la fonction: 5023
Langue italienne - Numéro de la fonction: 5024
Langue néerlandaise - Numéro de la fonction: 5025
Langue russe - Numéro de la fonction: 5026
Maréchalerie - Numéro de la fonction: 5058
Mathématiques - Numéro de la fonction: 5092
Mécanique - Numéro de la fonction: 5028
Mécanique agricole-horticole - Numéro de la fonction: 5076
Mécanique automobile - Numéro de la fonction: 5029
Menuiserie - Numéro de la fonction: 5005
Nursing/Soins infirmiers - Numéro de la fonction: 5031
Oenologie - Numéro de la fonction: 5061
Pédagogie - Numéro de la fonction: 5091
Pédicurie - Numéro de la fonction: 5035
Peinture en bâtiment/Couvreur mur et sol - Numéro de la fonction: 5043
Petits moteurs - Numéro de la fonction: 5072
Pharmacie - Numéro de la fonction: 5032
Philosophie - Numéro de la fonction: 5064
Photographie - Numéro de la fonction: 5053
Physique - Numéro de la fonction: 5094
Plomberie-zinguerie/Installations sanitaires - Numéro de la fonction: 5034
Psychologie - Numéro de la fonction: 5089
Reliure - Numéro de la fonction: 5063
Sciences - Numéro de la fonction: 5095
Sciences commerciales/Sciences économiques - Numéro de la fonction: 5085
Sciences naturelles - Numéro de la fonction: 5096
Sciences sociales - Numéro de la fonction: 5086
Sécurité & Hygiène - Numéro de la fonction: 5088
Service social - Numéro de la fonction: 5042
Soudage/Constructions métalliques - Numéro de la fonction: 5039
Sylviculture - Numéro de la fonction: 5048
Tapissier/Garnisseur - Numéro de la fonction: 5083
Technique du secrétariat - Numéro de la fonction: 5040
Typographie - Numéro de la fonction: 5041
Vente/Etalage - Numéro de la fonction: 5050
Vidéographie - Numéro de la fonction: 5052

Dans l'enseignement supérieur de type court (fonctions numéro 2401 à 2499)

Agriculture - Numéro de la fonction: 2401
Architecture - Numéro de la fonction: 2413
Arts appliqués - Numéro de la fonction: 2404
Assurance - Numéro de la fonction: 2472

Automation-robotique - Numéro de la fonction: 2487
Bibliothéconomie - Numéro de la fonction: 2406
Bio-esthétique - Numéro de la fonction: 2407
Biologie - Numéro de la fonction: 2483
Chauffage - Numéro de la fonction: 2409
Chimie - Numéro de la fonction: 2443
Construction - Numéro de la fonction: 2452
Dentisterie - Numéro de la fonction: 2411
Dessin assisté par ordinateur - Numéro de la fonction: 2419
Diététique - Numéro de la fonction: 2415
Droit - Numéro de la fonction: 2416
Electricité - Numéro de la fonction: 2418
Electronique - Numéro de la fonction: 2420
Energie/Environnement - Numéro de la fonction: 2461
Ergothérapie - Numéro de la fonction: 2457
Français/Communication - Numéro de la fonction: 2480
Horticulture - Numéro de la fonction: 2422
Hôtellerie-cuisine-salle - Numéro de la fonction: 2423
Industrie agro-alimentaire - Numéro de la fonction: 2459
Industrie du froid - Numéro de la fonction: 2426
Infographie - Numéro de la fonction: 2403
Informatique - Numéro de la fonction: 2425
Kinésithérapie - Numéro de la fonction: 2427
Langue allemande - Numéro de la fonction: 2428
Langue anglaise - Numéro de la fonction: 2429
Langue espagnole - Numéro de la fonction: 2430
Langue italienne - Numéro de la fonction: 2431
Langue néerlandaise - Numéro de la fonction: 2432
Langue russe - Numéro de la fonction: 2433
Langues germaniques - Numéro de la fonction: 2490
Logopédie - Numéro de la fonction: 2434
Mathématiques - Numéro de la fonction: 2481
Mécanique - Numéro de la fonction: 2435
Médecine vétérinaire - Numéro de la fonction: 2462
Nursing/Soins infirmiers - Numéro de la fonction: 2438
Optométrie - Numéro de la fonction: 2473
Pédagogie - Numéro de la fonction: 2491
Pharmacie - Numéro de la fonction: 2439
Photographie - Numéro de la fonction: 2440
Physique - Numéro de la fonction: 2482
Psychologie - Numéro de la fonction: 2484
Psychologie-pédagogie-méthodologie - Numéro de la fonction: 2491
Sciences commerciales/Sciences économiques - Numéro de la fonction: 2485
Sciences du travail - Numéro de la fonction: 2445
Sciences familiales et sexologiques - Numéro de la fonction: 2417
Sciences sociales - Numéro de la fonction: 2486
Topographie - Numéro de la fonction: 2488
Tourisme - Numéro de la fonction: 2463
Vente - Numéro de la fonction: 2469

Professeur de pratique professionnelle

Dans l'enseignement secondaire inférieur (fonctions numéro 4501 à 4599)

Agriculture - Numéro de la fonction: 4501
Ajustage/Machines outils - Numéro de la fonction: 4518
Antiquité/Brocante - Numéro de la fonction: 4566
Art floral - Numéro de la fonction: 4511
Arts appliqués - Numéro de la fonction: 4503
Arts graphiques - Numéro de la fonction: 4572
Bio-esthétique - Numéro de la fonction: 4504
Boucherie/Charcuterie - Numéro de la fonction: 4527
Boulangerie/Pâtisserie - Numéro de la fonction: 4526
Carrelage - Numéro de la fonction: 4570
Carrosserie - Numéro de la fonction: 4506
Chauffage - Numéro de la fonction: 4552
Coiffure - Numéro de la fonction: 4508
Construction - Numéro de la fonction: 4525
Dentelle - Numéro de la fonction: 4574
Diététique - Numéro de la fonction: 4529
Dinanderie - Numéro de la fonction: 4509
Ebénisterie - Numéro de la fonction: 4567
Economie domestique - Numéro de la fonction: 4584
Electricité - Numéro de la fonction: 4510
Ferronnerie - Numéro de la fonction: 4575
Horlogerie - Numéro de la fonction: 4537
Horticulture - Numéro de la fonction: 4512
Hôtellerie/Cuisine-salle - Numéro de la fonction: 4531
Imprimerie - Numéro de la fonction: 4533
Infographie - Numéro de la fonction: 4571
Maréchalerie - Numéro de la fonction: 4538
Mécanique automobile - Numéro de la fonction: 4517
Menuiserie - Numéro de la fonction: 4505
Peinture en bâtiment/Couvreur mur et sol - Numéro de la fonction: 4528
Petits moteurs - Numéro de la fonction: 4502
Photographie - Numéro de la fonction: 4520
Plafonnage - Numéro de la fonction: 4562
Plomberie-zinguerie/Installations sanitaires - Numéro de la fonction: 4521
Reliure - Numéro de la fonction: 4573
Soudage/Constructions métalliques - Numéro de la fonction: 4523
Tapissier/Garnisseur - Numéro de la fonction: 4543
Technique du secrétariat - Numéro de la fonction: 4524
Vente/Etalage - Numéro de la fonction: 4532

Dans l'enseignement secondaire supérieur (fonctions numéro 5501 à 5599)

Agriculture - Numéro de la fonction: 5501
Ajustage/Machines outils - Numéro de la fonction: 5522
Antiquité/Brocante - Numéro de la fonction: 5573
Arts appliqués - Numéro de la fonction: 5503
Arts graphiques - Numéro de la fonction: 5582

Bio-esthétique - Numéro de la fonction: 5504
Boucherie/Charcuterie - Numéro de la fonction: 5533
Boulangerie/Pâtisserie - Numéro de la fonction: 5506
Bureautique - Numéro de la fonction: 5548
Carrelage - Numéro de la fonction: 5579
Carrosserie - Numéro de la fonction: 5507
Chauffage - Numéro de la fonction: 5508
Coiffure - Numéro de la fonction: 5509
Construction - Numéro de la fonction: 5510
Diététique - Numéro de la fonction: 5512
Dinanderie - Numéro de la fonction: 5515
Ebenisterie - Numéro de la fonction: 5575
Economie ménagère - Numéro de la fonction: 5587
Electricité - Numéro de la fonction: 5514
Electricité automobile - Numéro de la fonction: 5556
Energie/Environnement - Numéro de la fonction: 5597
Ensemblier décorateur - Numéro de la fonction: 5578
Esthétique animale - Numéro de la fonction: 5593
Horticulture - Numéro de la fonction: 5517
Hôtellerie-cuisine-salle - Numéro de la fonction: 5518
Imprimerie - Numéro de la fonction: 5541
Industrie plastique - Numéro de la fonction: 5502
Infographie - Numéro de la fonction: 5584
Maréchalerie - Numéro de la fonction: 5558
Mécanique agricole-horticole - Numéro de la fonction: 5557
Mécanique automobile - Numéro de la fonction: 5523
Menuiserie - Numéro de la fonction: 5505
Nursing/Soins infirmiers - Numéro de la fonction: 5534
Oénologie - Numéro de la fonction: 5561
Pédicurie - Numéro de la fonction: 5542
Peinture en bâtiment/Couvreur mur et sol - Numéro de la fonction: 5532
Petits moteurs - Numéro de la fonction: 5572
Pharmacie - Numéro de la fonction: 5524
Photographie - Numéro de la fonction: 5528
Plomberie-zinguerie/Installations sanitaires - Numéro de la fonction: 5526
Reliure - Numéro de la fonction: 5583
Sciences sociales - Numéro de la fonction: 5586
Soudage/Constructions métalliques - Numéro de la fonction: 5529
Sylviculture - Numéro de la fonction: 5537
Tapissier/Garnisseur - Numéro de la fonction: 5581
Vente/Etalage/Publicité - Numéro de la fonction: 5577

Dans l'enseignement supérieur de type court (fonctions numéro 2501 à 2599)

Agriculture - Numéro de la fonction: 2501
Architecture - Numéro de la fonction: 2513
Arts appliqués - Numéro de la fonction: 2504
Assurance - Numéro de la fonction: 2572
Automation-robotique - Numéro de la fonction: 2587
Bibliothéconomie - Numéro de la fonction: 2506
Bio-esthétique - Numéro de la fonction: 2507

Chauffage - Numéro de la fonction: 2509
Chimie - Numéro de la fonction: 2543
Construction - Numéro de la fonction: 2552
Dentisterie - Numéro de la fonction: 2511
Diététique - Numéro de la fonction: 2515
Droit - Numéro de la fonction: 2516
Electricité - Numéro de la fonction: 2518
Electronique - Numéro de la fonction: 2520
Energie/Environnement - Numéro de la fonction: 2561
Ergothérapie - Numéro de la fonction: 2557
Horticulture - Numéro de la fonction: 2522
Hôtellerie-cuisine-salle - Numéro de la fonction: 2523
Industrie agro-alimentaire - Numéro de la fonction: 2559
Industrie du froid - Numéro de la fonction: 2526
Infographie - Numéro de la fonction: 2503
Informatique - Numéro de la fonction: 2525
Kinésithérapie - Numéro de la fonction: 2527
Logopédie - Numéro de la fonction: 2534
Mécanique - Numéro de la fonction: 2535
Médecine vétérinaire - Numéro de la fonction: 2562
Nursing/Soins infirmiers - Numéro de la fonction: 2538
Optométrie - Numéro de la fonction: 2573
Pharmacie - Numéro de la fonction: 2539
Photographie - Numéro de la fonction: 2540
Sciences économiques/Sciences commerciales - Numéro de la fonction: 2546
Sciences sociales - Numéro de la fonction: 2586
Topographie - Numéro de la fonction: 2588
Tourisme - Numéro de la fonction: 2563
Vente - Numéro de la fonction: 2569

Professeur de cours techniques et de pratique professionnelle

- Dans l'enseignement secondaire inférieur (fonctions numéro 1152 et 1153)

Coupe-couture - Numéro de la fonction: 1152
Economie domestique/Economie ménagère - Numéro de la fonction: 1153

- Dans l'enseignement secondaire supérieur (fonctions numéro 1751 à 1752)

Coupe-couture - Numéro de la fonction: 1751
Economie domestique/Economie ménagère - Numéro de la fonction: 1752

- Dans l'enseignement supérieur de type court (fonctions numéro 2601 à 2602)

Coupe-couture - Numéro de la fonction: 2601
Economie domestique/Economie ménagère - Numéro de la fonction: 2602

Professeur de psychologie – pédagogie – méthodologie

- Dans l'enseignement secondaire supérieur (fonction numéro 1851)

Psychologie - Pédagogie - Méthodologie - Numéro de la fonction: 1851

Dans l'enseignement supérieur de type court (fonction numéro 2101)

Psychologie - Pédagogie - Méthodologie - Numéro de la fonction: 2101

Professeur de philosophie

Dans l'enseignement supérieur de type court (fonction numéro 2251)

Philosophie - Numéro de la fonction: 2251

Dans l'enseignement supérieur de type long (uniquement à l'Institut de Promotion sociale d'UCCLE)

CHARGE DE COURS

Chimie - Numéro de la fonction: 8009
Electronique - Numéro de la fonction: 8020
Informatique - Numéro de la fonction: 8025
Mécanique - Numéro de la fonction: 8035
Sciences commerciales/Sciences économiques - Numéro de la fonction: 8007

PROFESSEUR

Chimie - Numéro de la fonction: 8243
Electronique - Numéro de la fonction: 8220
Informatique - Numéro de la fonction: 8225
Mécanique - Numéro de la fonction: 8235
Sciences commerciales/Sciences économiques - Numéro de la fonction: 8207

Personnel auxiliaire d'éducation

Surveillant-éducateur (fonction numéro 2951)

Surveillant-éducateur - Numéro de la fonction: 2951